

CNIS

Collecte statistique de la Banque de France sur les véhicules de titrisation

Cadre réglementaire et Bilan

1 Cadre réglementaire de la collecte

1.1 Fondements de la collecte auprès des véhicules de titrisation

1.2 Cadre juridique de la titrisation en France

1.3 réglementation BCE et mise en œuvre de la collecte

2 Bilan de la collecte

2.1 Bilan comptable agrégé des véhicules de titrisation

2.2 Évolution et répartition de l'actif et de la population des véhicules de titrisation

2.3 Place de la France dans la zone euro

3 Diffusion du bilan des véhicules de titrisation (BDF, BCE)

1. Cadre réglementaire de la collecte des véhicules de titrisation

1.1 Fondements de la collecte

- ❖ **Nécessité pour les autorités monétaires de suivre les encours de crédits titrisés qui sortent du bilan des établissements de crédit**
- ❖ **Essor de la titrisation accompagné par la modernisation de son cadre juridique dans les années 1990 et 2000**
 - Aujourd'hui, les crédits titrisés en France représentent 8,3% de l'ensemble des crédits (ensemble de la zone euro : 12,9% de l'encours total)

En € Mds au 30 juin 2012	Zone euro	France
Encours de crédit au secteur privé	11 188	2 145
crédits au secteur privé titrisés par les VT	1 447	177
% des crédits titrisés sur l'ensemble des crédits	12,9%	8,3%

Source : données BCE

1. Cadre réglementaire de la collecte des véhicules de titrisation

1.2 Structure juridique des véhicules de titrisation en France (1/2)

❖ **Les véhicules de titrisation en France sont composés des organismes de titrisation et des conduits d'ABCP (Asset Backed Commercial Paper)**

▪ **Les organismes de titrisation**

- créés par l'ordonnance du 13 juin 2008, et le décret d'application du 17 juillet 2008, qui ont réformé le cadre juridique antérieur.
- régis par les articles L214-42-1 à L214-49-14 et R214-92 à R214-114 du code monétaire et financier (CMF)
- Ils se présentent sous une forme duale :
 - sociétés de titrisation
 - fonds commun de titrisation (FCT)

1. Cadre réglementaire de la collecte des véhicules de titrisation

1.2 Structure juridique des véhicules de titrisation en France (2/2)

- **Les conduits d'ABCP**

- Ils sont constitués sous la forme de société anonyme de droit commun dont l'objet est d'investir dans des opérations de titrisation.
- Ils bénéficient du soutien d'une grande institution bancaire sous forme d'une ligne de liquidité
- Cette ligne de liquidité couvre le risque de liquidité et non le risque de crédit lui-même

1. Cadre réglementaire de la collecte des véhicules de titrisation

1.3 Réglementation BCE et mise en œuvre de la collecte (1/2)

❖ La collecte du bilan des véhicules de titrisation instaurée par le règlement BCE 2008/30 du 19/12/2008, complète celle du bilan des IFM régie par le règlement 2008/32 du 19/12/2008

▪ Les délais de déclaration ou de remise à la Banque de France sont les suivants :

Données	Périodicité	Date limite de remise par les remettants de la Banque
Données comptables trimestrielles	Trimestrielle	Au plus tard T+21 jours ouvrés
Données comptables annuelles	Annuelle	Au plus tard T+90 jours calendaires

1. Cadre réglementaire de la collecte des véhicules de titrisation

1.3 Réglementation BCE et mise en œuvre de la collecte (2/2)

- **Mise en place de la collecte de la Banque de France :**

début 2010, pour une première échéance au quatrième trimestre de 2009

- **Possibilité de déroger à la remise des documents comptables**

- si déclaration effectuée par l'établissement de crédit qui assure le recouvrement

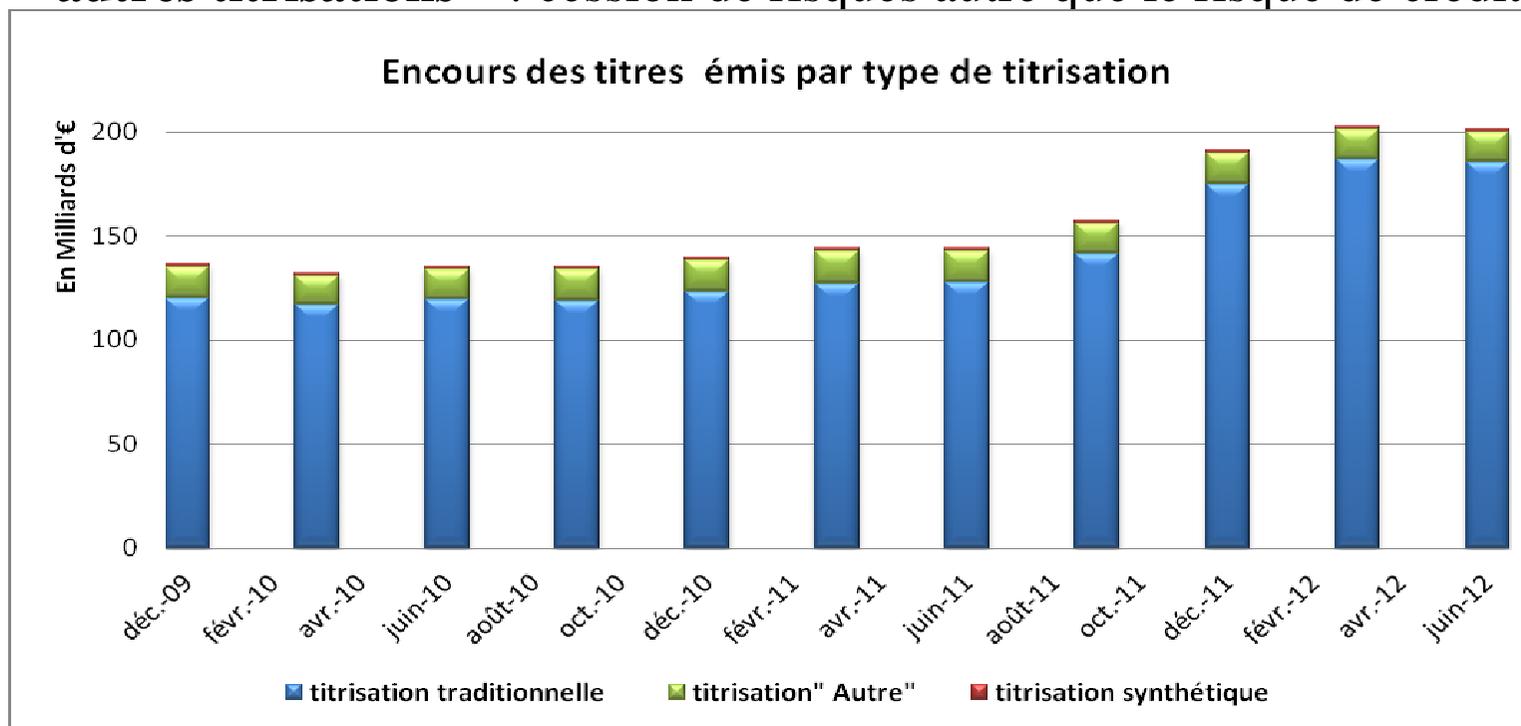
- pour les petites entités si au moins 95% du bilan des véhicules de titrisation est collecté

2. Bilan de la collecte des véhicules de titrisation

2.1 Bilan agrégé des véhicules de titrisation (1/2)

❖ La collecte distingue 3 types de titrisation :

- la **titrisation traditionnelle** : transfert de la propriété des créances ou cession des droits sur des actifs incorporant un risque de crédit
- la **titrisation synthétique** : cession du risque de crédit (dérivés de crédit ou d'autres garanties)
- les « **autres titrisations** » : cession de risques autre que le risque de crédit



2. Bilan de la collecte des véhicules de titrisation

2.1 Bilan agrégé des véhicules de titrisation (2/2)

❖ Évolution du bilan comptable agrégé depuis le quatrième trimestre 2009 (en € Mds) :

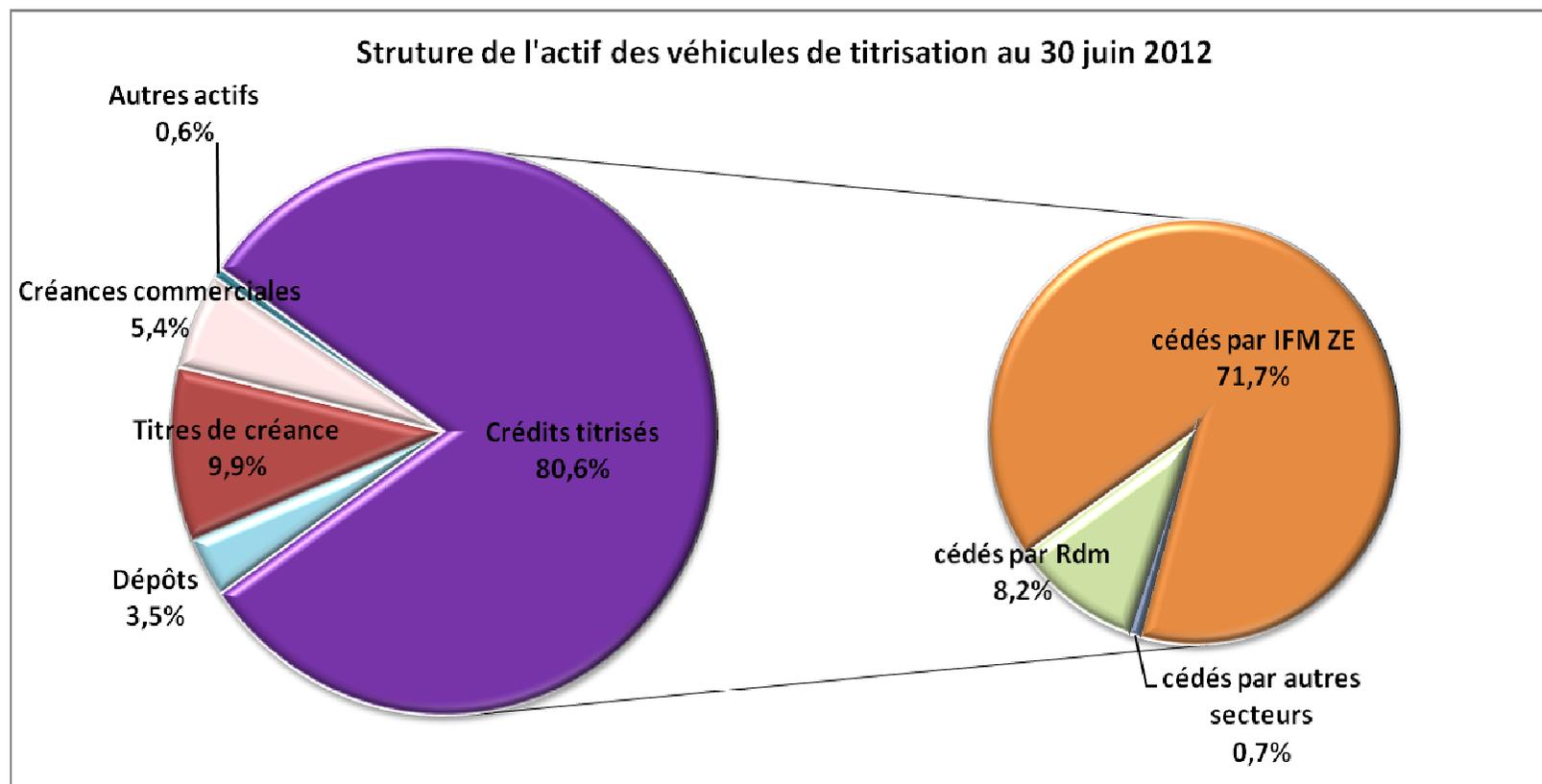
ACTIFS	Encours € Mds				Variation
	T2009Q4	T2010Q4	T2011Q4	T2012Q2	Δ 2009Q4/ 2012Q2
DEPOTS	7,6	8,7	8,6	7,6	0%
CREDITS TITRISES	110,2	112,3	164,4	177,1	61%
AUTRES ACTIFS TITRISES (Créances commerciales)	10,7	12,2	13,4	11,9	11%
TITRES DE CREANCES	21,2	20,1	21,3	21,8	3%
AUTRES ACTIFS	1,7	1,7	1,7	1,3	-22%
TOTAL ACTIF	151,4	154,9	209,4	219,8	45%

PASSIFS	T2009Q4	T2010Q4	T2011Q4	T2012Q1	Δ 2009Q4/ 2012Q1
CREDITS ET DEPOTS RECUS	8,4	8,7	9,1	9,2	9%
TITRES DE CREANCES EMIS	136,7	139,8	191,6	201,6	47%
CAPITAL ET RESERVES	3,9	4,1	4,4	4,1	6%
AUTRES PASSIFS	2,4	2,6	4,4	4,9	102%
TOTAL PASSIF	151,4	155,2	209,5	219,8	45%

2. Bilan de la collecte des véhicules de titrisation

2.2 Évolution de l'actif et du nombre des véhicules de titrisation

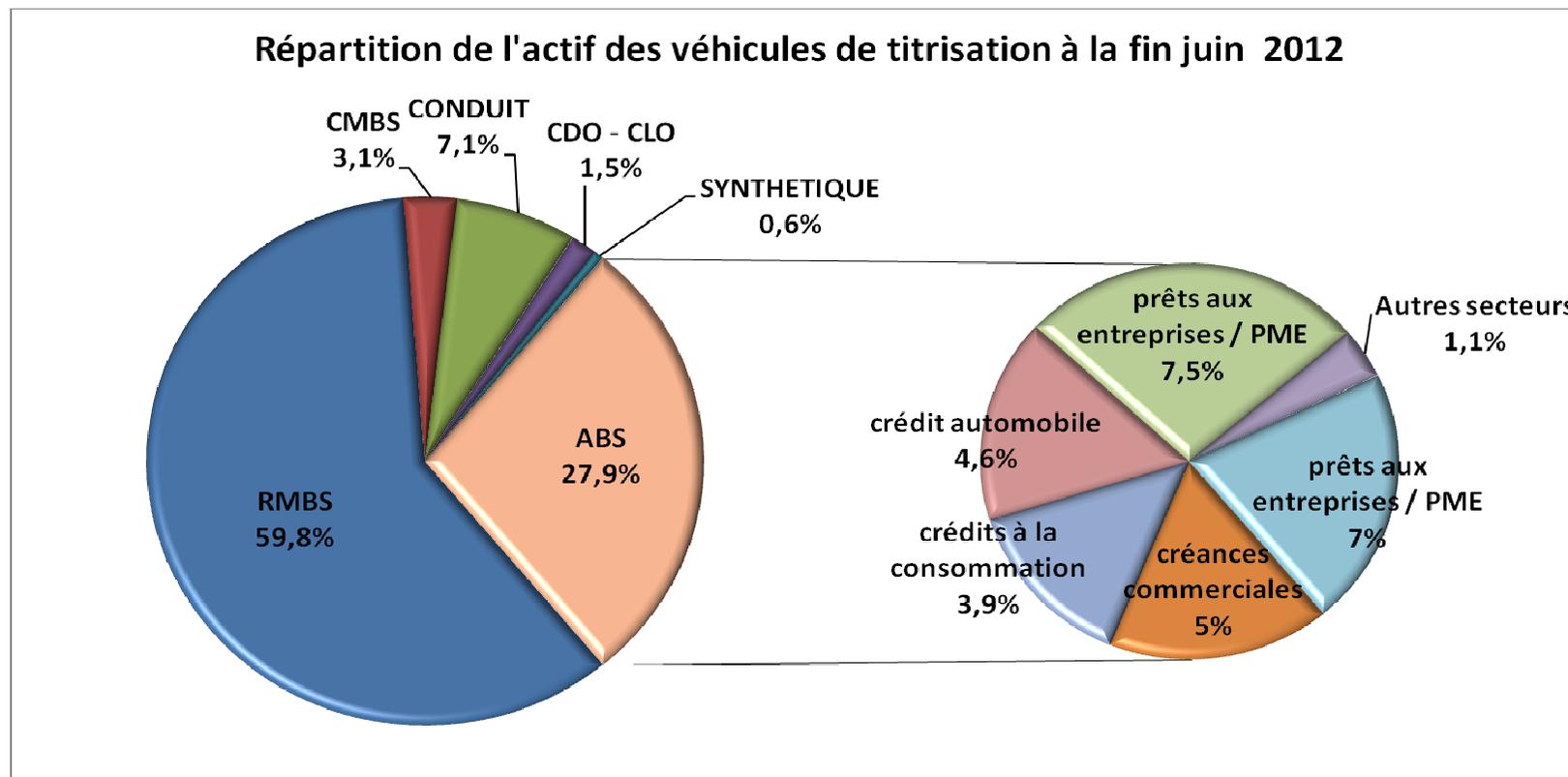
❖ Un portefeuille largement constitué de crédits cédés par les IFM (près de 72 % du total), appartenant pour l'essentiel à la zone euro



2. Bilan de la collecte des véhicules de titrisation

2.2 Évolution de l'actif et du nombre des véhicules de titrisation

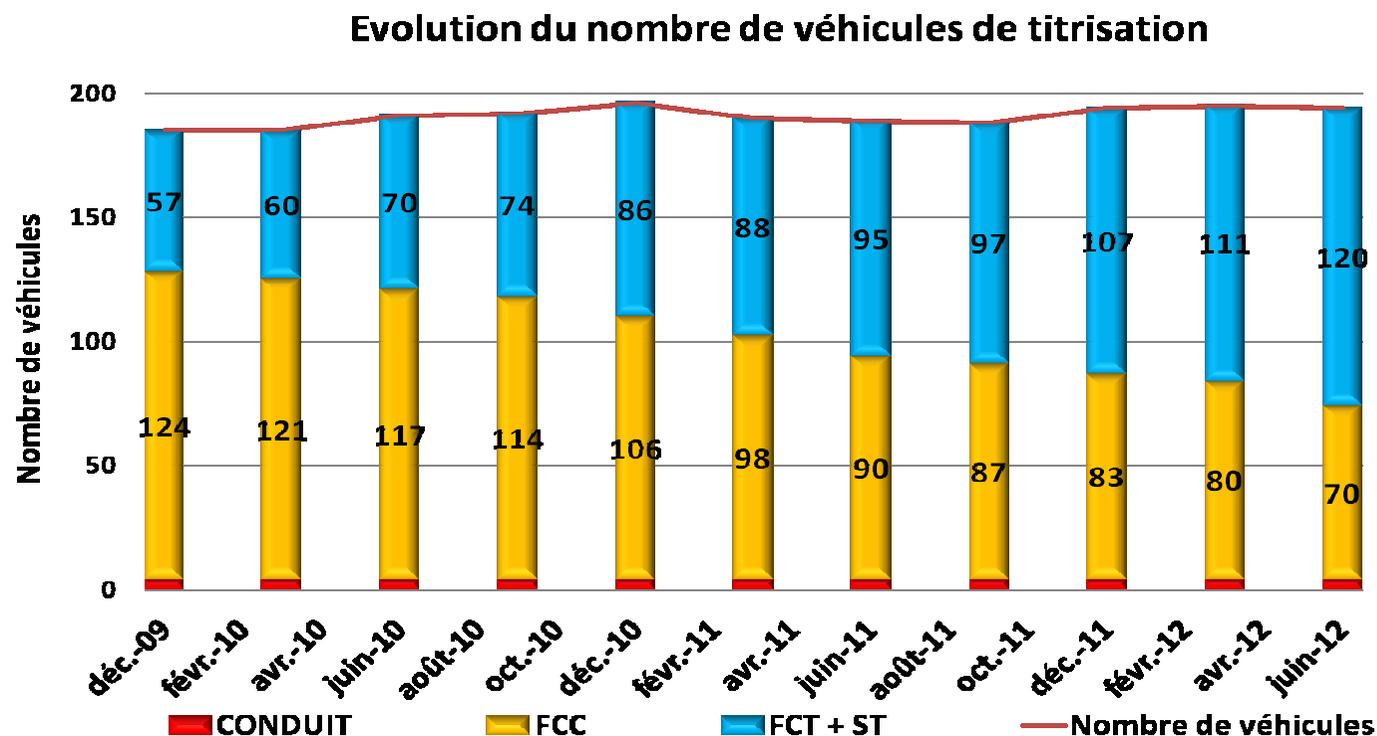
❖ Une ventilation des actifs sous-jacents qui révèle le poids du marché immobilier : les RMBS représentent près de 60% de l'actif, alors que les ABS n'en représentent que 28%.



2. Bilan de la collecte des véhicules de titrisation

2.2 Évolution de l'actif et du nombre des véhicules de titrisation

- ❖ Relative stabilité du nombre des véhicules de titrisation depuis le début de la collecte,
- ❖ mais changement significatif de leur nature juridique : essor des FCT

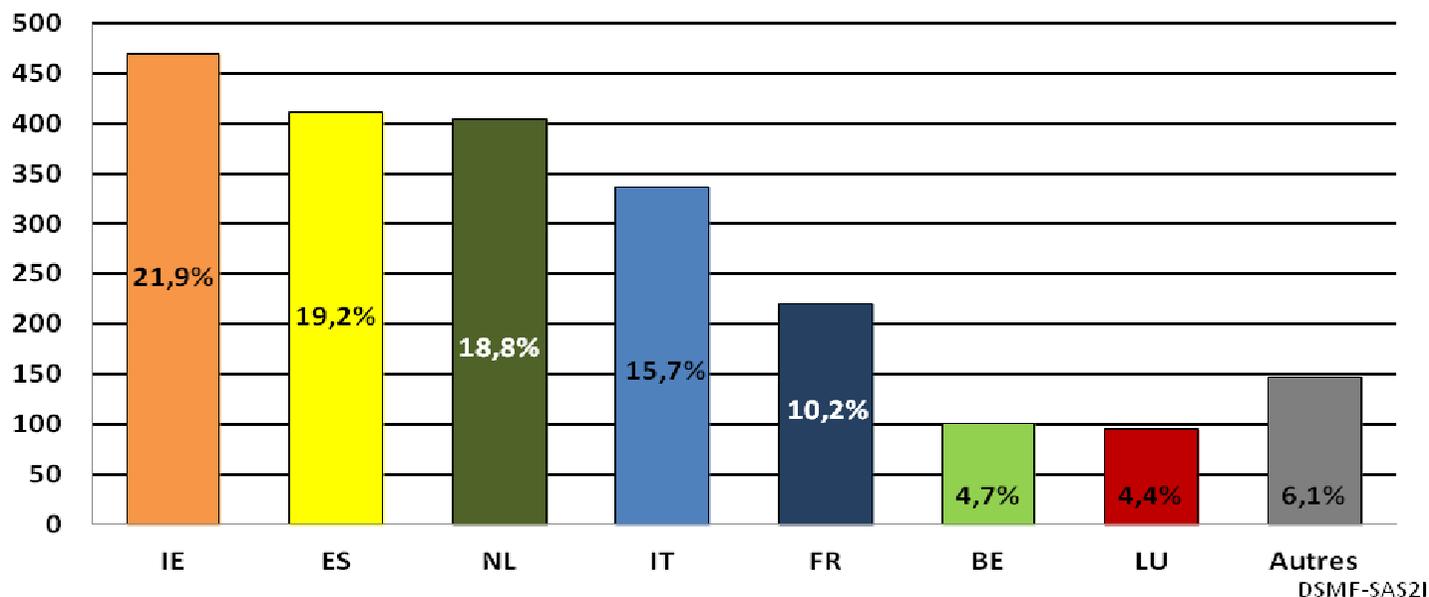


2. Bilan de la collecte des véhicules de titrisation

2.3 Place de la France au sein de la zone euro

- ❖ L'Irlande arrive en tête avec 22% de l'encours titrisé de la zone euro, suivi de près par l'Espagne et les Pays-Bas avec 19 % chacun.
- ❖ La France arrive en 5^{ème} position avec 10% du total

Total du bilan des organismes de titrisation de la zone Euro au 30 juin 2012
(en Mds d'€ et en % du total)



3. Diffusion du bilan de la collecte des véhicules de titrisation

❖ Diffusion Banque de France :

- liste des véhicules de titrisation et des sociétés de gestion
- projet de Stat Info sur le bilan les véhicules de titrisation
- étude sur la titrisation au Bulletin de la Banque (prévision T4 2012)

❖ Diffusion BCE :

- bilan détaillé des véhicules de titrisation pour l'ensemble de la zone euro, et, depuis août 2012, par pays (avec mise à disposition des séries chronologiques)
- Les séries sont consultables à l'adresse suivante :
<http://www.ecb.int/stats/money/fvc/html/index.en.html>

Merci pour votre attention

Annexe : bilan détaillé de la collecte des véhicules de titrisation au 30 juin 2012

❖ Bilan comptable agrégé au 30 juin 2012 (en € Mds) :

	Traditionnelle	Autre	Synthétique
Dépôts	3,1	3,4	1,2
Crédits titrisés	177,1	0	0
Cédés par des IFM zone euro	157,6	0	0
<i>dont contreparties résidentes</i>	153,5	0	0
Cédés par des non IFM zone euro	1,6	0	0
Cédées par les non résidents	17,9	0	0
Autres actifs titrisés	11,9	0	0
Titres de créance	6,4	15,4	0
Autres actifs	1,3	0	0
Total Actif	199,8	18,8	1,2
Emprunts	5	4,3	0
Titres de créances émis	185,9	14,5	1,2
≤ 1 an	12,4	11,2	0
>1an	173,5	3,3	1,2
Actions	4,1	0,1	0
Autres passif	4,8	0	0
Total Passif	199,8	18,9	1,2